

● Juridiquement, comment ça marche ?

La mini-entreprise est sous la responsabilité juridique et financière de l'association à compter de la date de la signature de la convention, jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Portée par l'association, la mini-entreprise exerce son activité économique sans statuts déposés officiellement. Les dommages causés aux tiers dans le cadre de l'activité économique sont couverts par l'association. Les élèves sont, quant à eux, couverts dans le cadre des sorties scolaires classiques.

● Vous former au dispositif

Une formation de 3 jours est proposée dans le cadre du Plan Académique de Formation pour se familiariser avec les techniques d'animation en mini-entreprise.

Aspects pratiques

● Garder le contact avec Entreprendre pour Apprendre

Une réunion de cadrage est indispensable pour définir la dimension du projet, répartir les rôles dans l'équipe enseignante et établir le planning prévisionnel.

Un enseignant devient l'interlocuteur privilégié d'Entreprendre pour Apprendre, il transmet un numéro de téléphone et une adresse mail directs. Un permanent de l'équipe EPA est dédié au projet de l'établissement, il intervient une fois par mois en moyenne. La participation au concours est conditionnée à un accompagnement régulier de l'association.

● Pour démarrer

Une convention de partenariat est signée entre l'établissement scolaire et l'association.

L'établissement s'engage à verser un droit d'inscription de 300 € à l'association. Le droit d'inscription peut faire l'objet d'un partenariat avec une entreprise locale, qui affecte une partie de sa taxe d'apprentissage à l'association. L'équipe pédagogique s'engage à respecter le droit de propriété intellectuelle de l'association.

● Le concours régional

Le concours régional est réservé à une dizaine de jeunes, qui y représenteront l'ensemble de la classe. L'organisation du concours est totalement prise en charge par l'association. Un dossier est à remettre avant les vacances de Pâques pour valider l'inscription.

● Calendrier d'inscription

- **Avant le 31 mai** : fiche de pré-positionnement.
- **Avant le 15 juin** : réunion de cadrage avec l'équipe enseignante.
- **Avant le 30 juin** : confirmation de l'inscription.
- **Avant le 20 juillet** : signature de la convention par l'établissement scolaire.

● Nous contacter

Site internet : entreprendrepourapprendre.org
Mail : contact@entreprendrepourapprendre.org



Une mini entreprise,
c'est quoi

Au cœur des programmes scolaires, la mini-entreprise est une création d'entreprise grandeur réelle, de la recherche de l'idée jusqu'à la vente du produit ! Mené sur toute l'année scolaire, le projet fédère une équipe d'enseignants, de jeunes et un entrepreneur autour d'un projet commun, celui d'« ouvrir une boîte » !

● **Contenu pédagogique : sept étapes pour donner envie d'entreprendre !**

7
étapes

- **Étape 1 : une idée pour notre entreprise** - À travers une animation ludique proposée par Entreprendre pour Apprendre, les jeunes découvrent des profils d'entrepreneurs différents pour comprendre que demain, ce pourrait être eux ! Avec cette première découverte, on comprend que pour créer son entreprise, avant tout, il faut une idée, et une envie !
- **Étape 2 : des questions, des réponses pour réussir son projet.**
Notre idée est-elle bonne ? Allons nous réussir ? Apprendre à se poser les bonnes questions, c'est se donner le maximum de chances pour bien démarrer !
- **Étape 3 : transformer notre idée en « business »** - Notre idée est-elle rentable ? Quels objectifs nous fixons-nous pour notre projet ? comment faire pour les atteindre ?
- **Étape 4 : un objectif : vendre !** Pour la toute première fois, mettre son produit sur le marché et aller à la rencontre de ses clients...
- **Étape 5 : premier bilan** - Comment s'est passé la vente, sommes-nous en phase avec nos objectifs, comment faire pour réajuster notre projet ? Comment organiser l'entreprise pour être encore meilleur la prochaine fois ?



- **Étape 6 : transformer le « business » en entreprise rentable** : préparer d'autres ventes prévues dans le prévisionnel, en structurant l'entreprise et en lui donnant toutes les chances de « devenir une grande ».
- **Étape 7 : gagner le concours !** Nos entrepreneurs en herbe se lancent dans la préparation du concours régional : mise à jour du business plan, création d'une « vitrine » pour leur stand, entraînement pour un oral de 20 minutes... À la clé : un « pass » pour le concours national des mini-entreprises !

● **Dates clés des mini-entrepreneurs**

- **Dans la première quinzaine de septembre** : challenge 30 heures pour créer, Salon Créer - Lille Grand Palais.
- **Du 15 septembre au 15 octobre** : lancement des mini-entreprises.
- **Dernière quinzaine de novembre** : organisation d'un temps fort dans le cadre de la semaine école entreprise. renseignez-vous sur l'action menée au niveau régional et dans votre bassin d'éducation.
- **Dans le courant du mois de janvier** : 1^{re} vente.
- **3^e mardi du mois de mai** : concours régional.
- **2^e quinzaine de mai** : pour les lycées lauréats du concours : préparation à l'anglais.
- **1^{er} week-end du mois de juin** (vendredi et samedi) : concours national.
- **Première quinzaine de juillet** : concours européen
- **et tout au long de l'année scolaire**, participez au programme d'animation proposé par l'association !

● **Le + pour les élèves**

le concours régional récompense les projets par catégorie, correspondant à des tranches d'âge. Le premier projet est récompensé par un trophée et par un « pass » pour le concours national. Le second trophée est récompensé par un diplôme. Les lauréats du concours sont mis à l'honneur dans nos opérations presse (en moyenne, 30 articles de presse par an). Nos partenaires récompensent des projets « coups de cœur » lors de la remise de prix.

● **Les outils mis à disposition**

- Un kit pédagogique pour les enseignants.
- Des supports de travail pour les élèves.
- Des séances ludiques animées par Entreprendre pour Apprendre.
- Les outils pédagogiques sont accessibles sur le site intranet de l'association. Les codes d'accès sont communiqués après la signature de la convention.
- Dans la mesure du possible, Entreprendre pour Apprendre mobilise un entrepreneur local pour devenir le parrain de vote projet. Il accompagnera les élèves tout au long de la démarche, en les rencontrant 1 fois au moins par période scolaire.